

# INFO OLIVE

## ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

InfOlive n°22

du 15 Septembre 2015

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-  
Côte d'Azur, Rhône-Alpes

### Certiphyto

Bulletin de préconisation destiné aux personnes titulaires d'un certiphyto. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin Infolive sans certiphyto

### Mouche de l'olive

La mouche est présente dans tous les secteurs. Le risque est normal à faible pour la saison et varie fortement selon les secteurs et les variétés. L'application des barrières minérales ou d'un insecticide préventif est à privilégier dans la plupart des situations.

### Oeil de paon

**En cas de lessivage, renouvelez votre protection cuprique afin d'assurer une protection efficace contre l'œil de paon jusqu'à la fin septembre.** Les pluies annoncées vont conduire à une multiplication du champignon. **Le niveau d'alerte est élevé, voire très élevé** dans les vergers défoliés au printemps dernier.

### Teigne

Les chutes liées à la teigne se poursuivent. Attendre le printemps prochain pour intervenir.

### Irrigation

Le recours à l'irrigation se justifie encore dans les Pyrénées-Orientales. Les pluies ont été inégales dans l'est des Bouches-du-Rhône et sur le littoral varois. Dans ces secteurs, l'irrigation peut être maintenue si les dernières pluies ont été inférieures à 20 mm.

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



LE DÉPARTEMENT



## Mouche de l'olive

### Observation\* :

**La mouche est présente dans tous les secteurs.** Les niveaux de pression diffèrent selon l'altitude :

- à moins de 150 mètres d'altitude : la pression de la mouche se maintient à un niveau très élevé. Les captures progressent également dans le nord du Gard.
- entre 150 et 300 mètres d'altitude : le niveau des captures reste globalement élevé. La situation est plus contrastée dans le Vaucluse et le Var, où les niveaux de piégeage sont variables d'un verger à l'autre, de faible à très élevé.
- à plus de 300 mètres d'altitude : le niveau des captures reste bien inférieur à celui des zones de plus faibles altitudes. Quelques vergers dans la Drôme et les Alpes de Haute-Provence présentent toutefois une forte pression de mouches.

**Le développement de larves dans les olives est confirmé dans la plupart des secteurs, mais à des taux généralement inférieurs à 5 %.**

### Évaluation du risque\* :

Les prévisions météorologiques annoncent des conditions favorables à l'activité de ponte (températures douces + faibles pluies en milieu de semaine).

**La zone littorale et le Languedoc-Roussillon restent en niveau de risque « normal élevé ». Les autres secteurs sont en niveau « normal ».**

Ces niveaux de risque sont à considérer par rapport à une mi-septembre, où **le risque de piqûre n'est pas négligeable. Avec la baisse des températures, toute piqûre est susceptible d'aboutir à un développement de larve.** D'ailleurs, le risque de piqûre est accru dans les vergers peu chargés et irrigués (gros calibres) et sur des variétés attractives comme Lucques, Grossane, Bouteillan ou Tanche.

**Préconisation :** les faibles taux d'olives présentant un développement de larve conduisent à **privilégier l'application des barrières minérales ou d'un insecticide préventif** dans la plupart des situations. En présence de larves, l'emploi d'un larvicide curatif est justifié si les seuils de dégâts sont atteints (voir chapitre « LARVICIDE CURATIF » ci-dessous). En se basant sur les températures moyennes, les pontes effectuées ce jour entraîneront une dépréciation de la qualité de l'huile dans les 30 à 35 jours à venir, ce qui permettrait d'éviter un traitement sur les vergers récoltés avant le 15 octobre (voir chapitre « RÉCOLTE PRÉCOCE » page 3).

- **BARRIÈRES MINÉRALES :** si la barrière a été lessivée par les dernières pluies (10 mm de pluies / 20 mm en cas de barrière avec adjuvant), renouveler votre protection. Tenez compte des prévisions de pluies pour ce milieu de semaine. De fortes pluies sont également annoncées en milieu / fin de semaine prochaine.
- **ADULTICIDE PRÉVENTIF :** vous pouvez intervenir si votre dernier traitement remonte à plus de 15 jours.
- **LARVICIDE CURATIF** (traitement à base de diméthoate ou de thiaclopride) : la présence de larves ou de pupes est signalée dans la majorité des vergers observés. A l'exception de quelques vergers très exposés (absence de protection, Lucques, Cailletier en littoral, Tanche de gros calibre), la faible présence de larves ne justifie pas une intervention avec un larvicide curatif. Néanmoins, sur la base de vos observations, vous pouvez intervenir en présence de larves si les seuils de dégâts sont atteints (cumul des olives avec larve, pupes et trou de sortie) :
  - verger dont la récolte est destinée à la table (Tanche, Grossane et Cailletier) : si le pourcentage d'olives présentant des dégâts atteint 2 %,
  - verger dont la récolte est destinée à l'huile – récolte après le 15 octobre : si le pourcentage d'olives présentant des dégâts atteint 10 %,
  - verger dont la récolte est destinée à l'huile – récolte avant le 15 octobre : si le pourcentage d'olives présentant des dégâts atteint 20 %.

**Respectez le nombre maximal d'applications par an et les délais avant récolte** (consultez la liste des produits homologués : [http://afidol.org/produits\\_phyto\\_homologues\\_sur\\_olivier\\_18\\_aout\\_2015.pdf](http://afidol.org/produits_phyto_homologues_sur_olivier_18_aout_2015.pdf))

- **RÉCOLTE PRÉCOCE** : le délai nécessaire entre la ponte de l'œuf et l'apparition de défauts préjudiciables à la qualité de l'huile est actuellement de 30 à 35 jours. Par conséquent, les pontes qui interviennent ce jour entraîneront une dépréciation de l'huile à partir du 15 octobre. Si vous envisagez de récolter avant cette date, le traitement adulticide ou larvicide peut être évité. Prenez contact avec votre moulin pour vous assurer de sa capacité à traiter vos olives. De plus, les olives peuvent encore accumuler de l'huile après cette date.

## Délai avant récolte

Le délai minimal d'emploi avant récolte d'un produit de traitement, ou **Délai Avant Récolte (DAR)** est le nombre de jours minimal entre le dernier traitement et le premier jour de récolte sur la parcelle.

- Les DAR sont définis pour une culture donnée et un produit phytosanitaire donné.
- Les DAR correspondent au temps jugé nécessaire, au moment de son homologation, pour que le produit phytosanitaire soit suffisamment dégradé.
- Respecter les DAR réduit le risque de retrouver des résidus de produits phytosanitaires sur les fruits.

**Respectez strictement les délais avant récolte**

Pour consulter la **liste des produits homologués**, consultez le site [afidol.org](http://afidol.org) ou cliquez sur le lien suivant : [http://afidol.org/produits\\_phyto\\_homologues\\_sur\\_olivier\\_18\\_aout\\_2015.pdf](http://afidol.org/produits_phyto_homologues_sur_olivier_18_aout_2015.pdf)

Pour reconnaître les **dégâts causés par la mouche**, consultez le site [afidol.org](http://afidol.org) ou cliquez sur le lien suivant : [http://afidol.org/Fiche\\_Photos\\_Degats\\_mouche.pdf](http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf)

Pour consulter les **Cartes Gestolive**, cliquez sur le lien suivant : <http://www.afidol.org/tracoliv/records/accueilInternaute>

## Oeil de paon

### Observation\* :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été très importants à l'automne et au printemps derniers. Si les arbres ont subi une forte défoliation, l'inoculum est présent dans les vergers à un niveau très élevé. Quelques taches sont observées, d'où un risque de contamination.

### Évaluation du risque\* :

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, **de nouvelles taches vont apparaître jusqu'à la fin du mois de septembre.**

Les dernières pluies ont pu lessiver la dernière application de cuivre si le cumul des précipitations atteint 20 mm / 40 mm avec adjuvant. De nouvelles pluies sont annoncées en ce milieu de semaine et plus particulièrement dans le courant de semaine prochaine. **Ces pluies vont conduire à une multiplication du champignon *Fusicladium oleaginum*.**

Parallèlement au risque de contamination, la durée d'incubation du champignon est désormais réduite à une quinzaine de jours (voire moins au-delà de 300 mètres d'altitude).

**Le risque est donc élevé, voire très élevé dans les vergers défoliés au printemps dernier.**

**OPTIPAON** : Faites régulièrement une estimation de la sensibilité de votre verger avec Optipaon sur : [http://www.agrometeo.fr/op\\_oad.asp](http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp)

**Préconisation :**

**Il est impératif de maintenir une protection contre l'œil de paon par un traitement préventif, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier.** La maladie sera encore plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Si le dernier traitement a été lessivé par 20 mm de pluies / 40 mm avec adjuvant, appliquer un traitement à base de cuivre à la demi-dose homologuée avant l'épisode pluvieux prévu dans le courant de semaine prochaine.

## **Teigne**

**Observation et évaluation du risque\* :**

Les chutes d'olives attribuées à la teigne se poursuivent, notamment dans le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

**Préconisation :**

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

**\*Rappel :** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires :** les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

## Irrigation

Les ETP journalières ont bien diminué au cours de la semaine passée, avec des valeurs comprises entre 2,8 et 3,8 mm. Les pluies orageuses des 12 et 13 septembre ont été inégalement réparties au sein d'un même département.

Relevés météo du 7 septembre au 13 septembre 2015		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		3,3	3,8	3,3	3,0	3,2	2,8	3,2	3,7	3,5	2,9	3,1	3,1
Cumul en mm sur la semaine	ETP	23	26	23	21	23	19	23	26	24	29	28	32
	Pluies	28	11	30	24	43	71	21	100	34	42	3	0

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

**En cas de pluies inférieures à 20 mm, apports à prévoir sur le littoral varois, dans l'est des Bouches-du-Rhône et dans les Pyrénées-Orientales en verger adulte :**

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Bouches du Rhône Est	Var littoral	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,3	1,2	1,2
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,6	1,4	1,5
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,5	0,5	0,5
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		6,6	6,4	6,2

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m<sup>2</sup> par défaut.

Les conseils d'irrigation s'appuient sur les données des stations météorologiques du CIRAME, du CEHM et des relevés tensiométriques réalisés sur des vergers de référence.